

Les hôpitaux auront l'obligation de se regrouper au sein d'un territoire défini par l'Agence Régionale de Santé et devront ainsi se répartir l'activité dans le cadre d'un projet médical commun. Les fusions et restructurations vont s'intensifier. Les conséquences seront la fermeture de nombreux services actuels : maternité, chirurgie, pédiatrie, urgences...mais également la transformation d'un grand nombre de centres hospitaliers actuels en hôpitaux de soins de suite ou de gériatrie, qui eux-mêmes deviendront des EHPAD, perdant ainsi un nombre d'emplois soignants considérables.

Cette réorganisation sans précédent ne sera pas sans conséquence pour la population :

- Moins de proximité, concentration des activités dans des mégastructures impliquant une dégradation de l'accès aux soins et de la qualité d'accueil.
- D'un autre côté, les grands centres hospitaliers, les CHU auront du mal à absorber toute l'activité pourtant nécessaire pour répondre aux besoins de la population. Quels moyens restera t-il pour développer les technologies de pointe ?
- Les temps d'attente pour un rendez-vous seront de plus en plus longs et les patients, qui en auront les moyens financiers, n'auront pas d'autre choix que de recourir encore d'avantage aux cliniques privées.
- Les modes de gestion vont sacraliser la rationalisation et l'efficacité dans un secteur déjà sous tension.

Ces dernières années, les hôpitaux ont rencontré un grand nombre de situations difficiles et pourtant prévisibles, comme la canicule ou la grippe, avec des urgences souvent saturées par manque de lits d'aval. De nombreux jeunes, de nombreuses personnes âgées, des travailleurs pauvres renoncent aujourd'hui à se soigner pour des raisons d'éloignement, de coût...

La loi instaure les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et facilite les Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et les Groupements de Coopération Sociaux et Médico-sociaux (GCSMS).

Au travers de celle-ci, le chemin est tout tracé pour qu'à terme les GHT obtiennent la personnalité morale et qu'un directeur d'hôpital devienne directeur territorial.

En clair, les GHT seront employeurs et leur périmètre d'organisation seront de plus en plus étendus. Employés par les GHT, les salariés seront demain plus flexibles et plus mobiles. Ils seront conduits au gré des besoins à travailler d'une semaine sur l'autre, dans un des

établissements de ladite communauté ; peu importe la distance kilométrique qui les sépare.

La facilité avec laquelle les GCS vont vampiriser les GHT va accélérer la mixité des salarié-e-s (public-privé) sur une même unité. Dans ces conditions, le processus de dénonciation de nos conventions collectives facilitera la casse du statut de la Fonction Publique, vieux rêve de nos décideurs.